

Loi N° 007 /PR/2009

**Portant Ratification de l'Ordonnance n° 001/PR/2009
du 14 Janvier 2009, portant Amnistie des Signataires
des Accords de Paix avec le Gouvernement**

Vu la Constitution ;

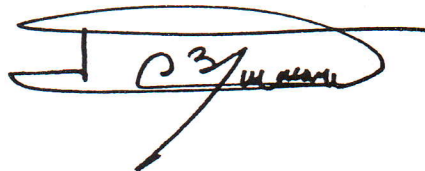
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 17 Mars 2009 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifiée l'Ordonnance N° 001/PR/2009 du 14 janvier 2009, portant Amnistie des Signataires des Accords de Paix avec le Gouvernement.

Article.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République, et exécutée comme Loi de l'Etat. *J. N. G.*

Fait à N'Djamena, le 31 MARS 2009.....



IDRISS DEBY ITNO